

L'hiver dernier, un ample mouvement de protestation a mobilisé la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) préparé, avec le concours de [trois groupes de travail](#), par le gouvernement français.

Ce mouvement en appelait à une LPPR qui crée des emplois titulaires ; attribue des crédits de base renforcés pour le fonctionnement des laboratoires, des établissements et organismes ; et encourage à la cohésion d'ensemble du système national de recherche, à rebours d'une mise en concurrence permanente des personnes et des collectifs.

Le [texte du projet de loi diffusé le 7 juin dernier](#) est tout l'inverse. Il promet une contractualisation des emplois qui ne fera que démultiplier les effets de mandarinat. Il conditionne l'attribution de crédits à l'obtention de financements sur projet. Il réduit la programmation stratégique de long terme à des pratiques d'évaluation opérationnelle à courte vue. La pratique scientifique se voit rabaissée à n'être qu'un « signal qualité », mesuré par des sociétés à but lucratif productrices d'indicateurs opaques et de risibles classements. La science ainsi conçue ne sera ni attractive ni performante, encore moins revalorisée : elle sera cynique, utilitariste et discréditée. Elle sera grise.

La poursuite de ce projet de réforme, soumis aux instances ministérielles (CNESER le 18 juin, CTMESR le 25 juin) et nationales (CESE le 24 juin, Conseil des ministres le 8 juillet), survient tandis qu'universités et laboratoires demeurent pour une large part « confinés », et doivent dans l'urgence dresser le bilan de la crise sanitaire, en vue d'une rentrée 2020 incertaine.

L'accélération de l'agenda politique participe, dans ce contexte, d'une véritable falsification du débat démocratique. Conçue (dixit le [rapport annexe au projet de loi](#), p. 5-6) pour enrayer la « perte de rationalité dans nos sociétés » et la « perte de crédit de la parole scientifique », la soumission de ce projet de loi consacre une démonétisation profonde de la parole législative. L'[avis voté par le CESE](#), sur saisine gouvernementale, le 24 juin dernier, traduit cette défiance avec force : « Peut-on soigner un système avec les outils qui l'ont rendu malade ? Le CESE n'est pas convaincu que les principales mesures en matière de financement et d'emploi scientifique soient de nature à inverser la tendance imposée à la recherche publique dans notre pays, au service public de recherche et d'enseignement supérieur » (p. 21).

Nous, doctorant·e·s, enseignant·e·s chercheur·e·s, personnels techniques et administratifs du Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBaC, UMR 8032), réuni·e·s en assemblée générale le 16 janvier dernier, avons [appelé à la mobilisation](#) pour que la future LPPR ne soit ni « inégalitaire » ni « darwinienne », mais soit une loi pour le service public de la recherche et une université ouverte. Notre mobilisation est intacte. Les revendications formulées alors (voir encadré page suivante) restent inchangées. Nous en appelons à un débat élargi sur ces engagements pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche publics en France.

#

Motion votée par voix électronique : 27 voix pour et 1 abstention, pour 28 suffrages exprimés.

- Pour une université gratuite et accessible à toutes et tous, sans condition de nationalité, et une recherche scientifique publique au service de toutes et de tous.
- Pour la création massive de postes pérennes à la hauteur de la mission de service public que nous assurons ; pour la titularisation des précaires, la suppression du recours aux vacations et un plan de recrutement massif de titulaires à la hauteur de l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s et des besoins publics de recherche.
- Pour le maintien du statut de fonctionnaire (refus des « CDI de chantier », des recrutements « *tenure track* » qui ouvrent la voie à la remise en cause des statuts de MCF et de CR) ; contre la dérégulation des carrières ; pour la revalorisation du point d'indice ; contre la modulation des services des enseignant-e-s chercheur-e-s ; pour la réduction du temps de travail de l'ensemble des personnels de l'ESR.
- Pour l'augmentation des dotations de base des établissements et laboratoires ; contre l'imposition du modèle de l'entreprise privée à l'ESR, par la généralisation du financement par projet, facteur d'une concurrence généralisée qui creuse les inégalités existantes et la précarisation de tous les personnels, et mine le principe de coopération au sein des communautés de la recherche entre laboratoires, entre institutions, entre pays.
- Pour une véritable démocratie universitaire, qui à l'encontre du pouvoir gestionnaire des directions des universités et des établissements de recherche, réaffirme le rôle central des instances nationales d'évaluation par les pairs (CNU, Comité national de la recherche scientifique) ; et à ce titre, pour la création de postes pour les candidat-e-s injustement déclassé-e-s aux concours CNRS au cours des dernières années, dont la situation illustre l'imposition d'un pouvoir discrétionnaire au détriment de l'évaluation par les pairs.
- Pour des mesures efficaces de lutte contre la précarité étudiante (revalorisation des bourses, création de logements étudiants salubres et à faible loyer, amélioration de l'accès à la médecine universitaire) et contre toutes les discriminations.